

Pas de suppressions de postes sans suppressions de prestations

Rémy Meury (CS-POP)

La majorité du Parlement a décidé le 16 avril 2025 de supprimer, jusqu'en 2030, 100 EPT d'employés d'État. La proposition se limite à ça, aucune indication n'accompagnait la motion quant à la suppression en parallèle de prestations, que ce soit dans son développement écrit ou ceux faits à la tribune par l'auteur et ses partisans venant d'autres groupes.

Pourtant, il n'est pas imaginable que les mêmes prestations qu'aujourd'hui soient assumées avec 100 employé-es de moins. Et l'on peut s'attendre à ce que ces postes soient supprimés essentiellement dans l'administration.

Dans l'enseignement cela ne pourrait se faire qu'en augmentant les effectifs dans les classes avec des conséquences non négligeables sur l'accueil des élèves à besoins particuliers intégrés dans les classes, notamment, comme l'a souhaité une large majorité de ce Parlement en adoptant, en janvier 2023, la modification de la loi sur l'école obligatoire concernant la mise en œuvre du concept de pédagogie spécialisée. Une adoption en deuxième lecture qui s'est faite par 44 voix sans opposition. Dans le débat, plusieurs intervenant-es avaient mis l'accent sur le fait que les effectifs devaient continuer de permettre de s'occuper de l'ensemble des élèves d'une classe, avec besoins particuliers ou non, comme c'était le cas au moment du traitement de ce dossier. Un principe qui impose de fait que les effectifs doivent au pire être maintenus aux niveaux admis alors.

Quelques mois plus tard, le 27 septembre 2023, le Parlement insistait sur la volonté de ne pas modifier l'organisation scolaire en refusant largement la motion no 1468 intitulée vers une réorganisation ambitieuse de l'école obligatoire dans le Jura, de notre ancienne collègue Géraldine Beuchat. L'intervention était même refusée sous forme de postulat par 39 voix contre 15. L'idée de réduire le nombre de cercles scolaires était ainsi évacuée en admettant forcément que des cercles avec des classes à effectifs réduits devaient être maintenus.

Tout cela pour dire que, clairement, c'est bien l'administration presque exclusivement qui sera touchée par cette volonté de supprimer 100 postes. Comme déjà dit, en ne proposant aucune suppression de prestation le 16 avril dernier, on attend simplement que les mêmes prestations soient assumées en supprimant plus de 10% des postes dans l'administration, au nombre de 855 à charge de l'État, selon les indications reçues dans les comptes 2024 (voir annexe). C'est impensable et indéfendable.

Tout en sachant qu'en principe une motion adoptée par le Parlement doit être réalisée par le Gouvernement, nous souhaitons apporter une règle complémentaire aux suppressions de 100 postes telles que souhaitées par une majorité du Parlement le 16 avril 2025.

Ainsi, nous demandons au Gouvernement de présenter systématiquement et préalablement des suppressions de prestations qui justifient que des postes soient supprimés en application de la motion no 1518.

Annexe : Dia 9 de la présentation des comptes 2024 faite en commission de gestion et des finances, puis à la presse

Rémy Meury (CS-POP)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)
- Céline Blaser (Verts)
- Vincent Schmitt (Verts)

Intervention déposée officiellement le 21 mai 2025

Documents annexés

- 0.Motion prestations et postes-annexe.pdf

COMPTES 2024 – EFFECTIFS DU PERSONNEL

Effectifs du personnel (en EPT)	Budget 2024	Comptes 2024
Effectif personnel administratif	1 024.49	992.88
Effectif personnel enseignant	983.72	974.59

